



[SOCIETE](#) | lundi 16 septembre 2013 à 18h10

Dès le 1er octobre, les pharmaciens pourront conseiller les asthmatiques

[Images](#)



Image d'illustration

C'est une première en Belgique. Dès le 1er octobre, votre pharmacien pourra dispenser des conseils, discrètement, en dehors du comptoir. Le domaine concerné, dans un premier temps du moins : les médicaments préventifs contre l'asthme. A terme, ces entretiens pourraient être étendus à d'autres pathologies.

"Méfiez-vous madame, il y a de la cortisone dans ces gouttes nasales, n'en abusez pas", ... "vous ne souffrez pas d'hypertension ?" ... Dans sa pharmacie, Anne Lecroart a l'habitude de dispenser des conseils à ses clients. Elle leur consacre parfois 3 minutes derrière son comptoir.

Elle a aussi aménagé un petit bureau avec une place assise, à l'écart, pour discuter quelques instants avec des jeunes filles qui viennent chercher une pilule du lendemain, ou avec des asthmatiques qui ne comprennent pas le fonctionnement de leur aérosol.

50% des asthmatiques ne prennent pas correctement leur traitement

Le traitement pour l'asthme est le premier à bénéficier de cette nouvelle formule car les patients qui bénéficient de ce traitement ne l'utilisent souvent pas de la façon adéquate et n'observent pas bien leur traitement. Le rôle de pharmacien dispose donc d'une dimension supplémentaire. Il doit expliquer en détail au patient comment utiliser son médicament anti-asthme. L'ENM peut être proposé par le pharmacien ou être initié à la demande du médecin ou du patient lui-même.

"Maintenant je serai rémunérée pour un entretien que j'accordais gracieusement", explique Anne Lecroart. Les pharmaciens qui accorderont ces deux "Entretiens d'accompagnement de nouvelle

médication" toucheront 20 euros par entretien. *"C'est le budget qui auparavant était accordé forfaitairement pour l'ensemble des conseils dispensés par les pharmaciens, explique Christian Elsen, vice-président de l'association pharmaceutique belge. L'Inami n'y perd donc rien. Au contraire, elle va faire des économies dans les coûts évités dans l'hospitalisation des patients qui ne prenaient pas bien leur traitement."*

Complexe pour les petites pharmacies

Si Anne Lecroart prévoit d'accueillir certains patients pour des entretiens pendant ses heures creuses, dans un coin plus confidentiel de sa pharmacie, les petites officines dépourvues d'endroit de ce type, où le pharmacien est seul, se voient mal offrir le même service. Et si les pharmaciens n'entrent pas dans la nouvelle formule, ils perdront donc ce forfait que l'Inami leur accordait. *"Effectivement, mais le système forfaitaire était transitoire. C'était stipulé. Donc ici, on a décidé d'adapter ce budget. Et les pharmaciens qui prendront le temps d'offrir ces entretiens seront rémunérés pour le temps presté."*

Globale satisfaction avec toutefois un bémol pour les médecins

Du côté de l'association belge des syndicats médicaux, on se dit globalement satisfait de ce nouveau rôle des pharmaciens. Il est vu comme un rôle complémentaire de celui des médecins. A la clinique de l'asthme, à l'UCL, on confirme globalement, en émettant malgré tout quelques réserves. *"Je crois que c'est une très bonne mesure, précise Charles Pilette, pneumologue à la clinique de l'asthme de Saint-Luc, mais elle serait meilleure si elle était assortie d'une formation adéquate. Les patients vont poser aux pharmaciens toute une série de questions sur leur maladie, auxquelles il n'est pas toujours facile de répondre et je pense que sans une formation adéquate, on peut aussi aller vers des travers où les réponses données d'un professionnel à l'autre seront différentes. Et là, le but ne sera pas atteint."*

Une nouvelle formule qui pourrait être élargie.

Les médicaments pour lesquelles des entretiens d'accompagnement de nouvelle médication pourraient être envisagés sont des médicaments ou des traitements qui ne sont pas bien utilisés ou pas bien observés. *"On appelle non-observance le fait que les patients ne respectent pas ou abandonnent leur traitement de fond. En premier lieu, au niveau de la non-observance, ce sont les antidiabétiques. Les médicaments qui provoquent le plus d'hospitalisation sont les anticoagulants oraux."*

Le système d'explication par les pharmaciens existe notamment en Irlande et en France, où à l'heure actuelle, les pharmaciens expliquent déjà de la sorte les médicaments anticoagulant.

O. Leherte